

Candidature de la ville de Liège au siège de la Haute Autorité (Liège, 29 juin 1954)

Légende: Le 29 juin 1954, la ville de Liège pose officiellement sa candidature pour le siège de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en exposant dans un dossier ses arguments et l'appréciation de ces arguments par un collège international d'urbanistes.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Ministère des Affaires étrangères. Instituts internationaux - Institutions spécialisées - Organisations internationales. Institutions européennes. Siège - Correspondance 1954, AE 9330.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/candidature_de_la_ville_de_liege_au_siege_de_la_haute_autorite_liege_29_juin_1954-fr-c6ea390f-c8cd-48a3-b3c5-b73e4bf4a6d5.html

Date de dernière mise à jour: 22/10/2012

Liège et le siège de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

Chapitre premier

Exposé des arguments de la ville de Liège

Préambule

Le 10 août 1952, la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a été officiellement instituée et la Haute Autorité est entrée en fonction. Depuis lors, elle s'est appliquée avec bonheur à remplir sa mission. Des résultats importants ont été acquis. Cependant, certains problèmes restent encore sans solution définitive. Ainsi, le siège permanent des institutions de la C.E.C.A. n'a-t-il pas été fixé par l'accord des six gouvernements des pays membres de la Communauté.

En fait, ce choix est actuellement devenu tributaire du règlement de la question sarroise. Les considérations internationales, qui, en 1951, ont incité Liège à poser sa candidature, sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'insister sur l'une de leurs conséquences: rien ne pourrait correspondre davantage aux vœux comme aux intérêts des Liégeois qu'une entente franco-allemande. Place fortifiée en 1914 comme en 1940, nœud stratégique important, comme en témoignent les événements de 1944, Liège a toujours vécu, par son histoire d'abord, par ses grandes industries et son Université ensuite, au rythme de l'Europe. Elle est à la fois la ville la plus française de Belgique et la ville la plus proche de l'Allemagne, non seulement par sa position géographique, mais par des relations artistiques, économiques et humaines qui, pendant des siècles, furent pacifiques. Elle sait que la construction de l'Europe est une nécessité pour tous et qu'elle sera impossible tant que subsistera, entre deux forces politiques dominantes, un foyer permanent de discordes. Donc, rien ne doit être négligé pour que disparaisse une occasion de mésentente. Et, si l'établissement, en territoire sarrois, des organes directeurs de l'Europe occidentale est la condition d'une entente franco-allemande, Liège estime que l'intérêt général, seul, doit être pris en considération.

Cependant, sur le plan international comme sur le plan national, Liège a toujours estimé qu'une concentration excessive serait lourde de risques et qu'elle associerait moins heureusement les populations à la construction de l'Europe future. Cette notion, notre ville l'a développée lorsqu'elle se proposait de rapprocher la France de l'Allemagne en établissant, sur son territoire, le siège de la Haute Autorité de la C.E.C.A. Cet objectif, nettement limité, ne lui paraît pas, à l'heure actuelle, contrarier le rôle dévolu à la Sarre dans la réconciliation politique de deux grands Etats européens.

En conséquence, il importe de rappeler les considérations générales et les considérations particulières qui ont incité Liège à poser sa candidature et qui ont déterminé le Gouvernement belge à l'adopter en 1951, avec l'approbation unanime du Sénat et l'appui spontané des villes d'Anvers, de Gand et de Mons, de la Députation permanente de la province de Limbourg et du Conseil Economique Wallon.

Ces considérations générales et particulières sont brièvement exposées dans ce Mémoire. Elles en ordonnent le plan. Des documents cartographiques et des photographies, réunis en annexe, éclairent et illustrent le texte.

I. Considérations générales

En proposant Liège comme siège définitif de la Haute Autorité de la C.E.C.A., le Gouvernement belge a pratiquement appliqué quatre principes généraux que nous pouvons définir de la façon suivante :

1. Crainte de concentrer, dans une même ville, tous les organes européens

D'excellents Européens pensent qu'il est souhaitable de concentrer tous les organes européens en un seul lieu. Notamment pour les deux raisons suivantes :

a) Donner une tête unique à un corps commun;

b) Faciliter les rapports administratifs.

Nous comprenons ces deux soucis. La solution que nous proposons en tient compte, mais avec des tempéraments dictés par les considérations suivantes :

1° Il serait fallacieux d'imaginer la formation future de l'Europe d'après la formation passée des nations. Dans le passé, le rôle joué par un centre commun dans la formation de la conscience française fut important. Mais, outre que pareille action ne fut guère aussi sensible en d'autres pays où la conscience nationale n'est pourtant pas moins vive qu'en France, — songeons à l'Allemagne, — il ne faut pas croire que l'Europe va brusquement oublier qu'elle se compose de plusieurs corps parce qu'elle serait gouvernée d'un même centre.

Les nationalités allemande, française et italienne, — pour ne parler que des grandes nations, — sont bien constituées. Leur effacement n'est ni prévisible ni souhaitable. D'ailleurs, le problème n'est nullement de supprimer les nations, mais d'harmoniser leurs rapports. Dès lors, la question qui se pose est la suivante: rendra-t-on plus facile cette harmonie en donnant à plusieurs corps une tête commune?

Supposons que cette capitale unique soit acceptée et qu'elle se développe grâce à la bonne volonté persistante des diverses nations européennes. Au rythme actuel de la vie, que deviendra-t-elle? Groupant les directeurs, les organes moteurs, les crédits et les influences de l'Europe, elle portera nécessairement ombrage aux centres anciens. Ceux-ci, craignant une anémie définitive, dénonceront, sur le plan international, une « congestion » qui, sur les plans nationaux, paraît, actuellement déjà, de plus en plus insupportable. Dans une Europe si nuancée, est-il opportun de provoquer, par une organisation trop centralisée, des réactions en quelque sorte fatales, puisqu'elles seront dictées, — comme l'Europe d'aujourd'hui, — par l'instinct de conservation?

2° L'organisation des rapports entre les diverses institutions européennes posera assurément des problèmes. Mais, pour les résoudre, notre époque offre des moyens dont ne disposaient pas les législateurs et les préfets de Napoléon.

2. Concentrés ou répartis en réseau, les centres de l'Europe future doivent, selon la tradition internationale, éviter les capitales nationales

La fonction des capitales nationales fut et reste essentiellement de concentrer les forces directrices de la nation et de diriger sa vie politique, administrative, judiciaire et, parfois, intellectuelle¹ et artistique.

Les capitales n'ont qu'à se louer de ce rôle si profitable. Mais ce n'est pas seulement la justice distributive qui conseille l'établissement des organes européens en dehors de capitales nationales. C'est la justice tout court, et la prudence.

A la fonction de centre national, il serait, en effet, anormal de mêler et, plus encore, de subordonner, en fait, la fonction de centre international. Au contraire, il convient que les fonctions internationales puissent se développer pleinement. Au surplus, il serait injuste et dangereux d'avantager telle capitale, — donc tel Gouvernement et tel Etat, — au détriment des autres. C'est pourquoi la S.D.N. et l'O.N.U. n'ont pas établi leur siège dans la capitale de l'Etat choisi comme lieu de rencontre. Cette jurisprudence était sage. Et la S.D.N. avait été particulièrement prudente en établissant son administration dans un petit pays.

3. La multiplication des centres internationaux contribuerait à enraciner l'Europe dans plusieurs lieux

1° Les relations constantes et de plus en plus intenses qui s'établiront entre les centres internationaux formeront véritablement le support organique de l'esprit européen.

2° En des endroits divers, ces centres associeront des communautés directement intéressées à la réussite de l'Europe. Ces communautés seront naturellement déterminées à tout mettre en œuvre pour que le centre

remplisse complètement sa mission internationale et stabilise ainsi sa fonction. Bref, l'Europe se créera dans ses fonctions en même temps que dans ses organes directeurs.

4. Ces centres devraient être choisis en jonction de la mission qui leur est dévolue, suivant des critères objectifs

Définition de ces critères :

- a) La *situation* par rapport aux diverses parties dont il convient d'harmoniser la vie. La ville choisie doit occuper, autant que possible, une position centrale.
- b) Les *liaisons* doivent être aisées, soit qu'elles existent déjà, soit qu'on puisse les perfectionner rapidement.
- c) Les *conditions régionales et locales* doivent permettre, à côté de distractions agréables et utiles, une vie « urbaine » normale, conforme aux besoins et aux aspirations de fonctionnaires et de techniciens distingués (Université, théâtres, concerts, expositions artistiques, conférences scientifiques et littéraires, congrès scientifiques, etc.).

Ces institutions et manifestations ne sont possibles et rentables, — sans qu'il en coûte rien aux organismes internationaux, — que dans des agglomérations d'une certaine importance.

d) La *disposition d'esprit* plus ou moins internationale de la population autochtone.

C'est en vertu de ces principes généraux et de ces critères objectifs que le Gouvernement belge a proposé la candidature de Liège. De surcroît, il lui paraissait opportun de situer le siège de la Haute Autorité dans un « pays d'entre-deux » naturellement disposé à la conciliation.

II. Considérations particulières

1. Liège se trouve au centre des principaux bassins charbonniers et métallurgiques dont la vie doit être harmonisée par la Haute Autorité

A mi-chemin des charbons de la Ruhr et des minettes de Lorraine ou du bassin industriel du Nord français, à proximité immédiate des bassins industriels d'Aix-la-Chapelle-Eschweiler et des Limbourg belge et hollandais, Liège est au centre du cercle où se fabriquent 80 % de la production d'acier et où s'extraient 90 % de la production charbonnière de l'Europe occidentale.

2. Liège est reliée à chacun de ces bassins

La ville a grandi sur les rives de la Meuse qui, avec ses affluents, dessine l'axe central de la Communauté charbon-acier et propose entre les bassins de Lorraine, du Nord français, du Hainaut, de Liège, d'Aix-la-Chapelle et de la Ruhr-Westphalie, une voie de pénétration aisément adaptable aux nécessités de transports économiques.

Elle est située au croisement des grandes liaisons ferroviaires: Paris-Cologne-Berlin et Amsterdam-Bâle-Milan.

Dans le réseau des nouvelles autoroutes européennes, elle sera, avec Milan, le carrefour le plus important de l'Europe.

Un service récent d'hélicoptères la relie à Bruxelles et à Cologne. Un grand aérodrome militaire vient d'être construit à Velroux-près-Liège et une piste pour avions civils a été prévue. Cet aérodrome se trouve à 7,5 km

du centre de la ville et de la colline boisée du *Sart-Tilman* où la Communauté européenne pourrait établir tous les bâtiments qui lui sont nécessaires (700 ha). Le Palais des Nations, à Genève, ne disposait pas d'un espace aussi considérable.

3. Les conditions régionales et locales sont favorables à l'épanouissement de la vie

Liège s'est développée aux limites de plusieurs régions diverses par les ressources et les paysages: gorges et forêts de l'Ardenne, collines mouvementées et châteaux du Condroz, labours et fermes de Hesbaye, vergers du pays de Herve. De là les ressources du tourisme local et la diversité des sports pratiqués.

Au centre de ces terroirs, en aval et en amont de Liège, la vallée de la Meuse a été envahie, au XIXe siècle, par la grande industrie moderne. De son activité dépend, en bonne partie, l'exportation indispensable à l'économie belge. Les industries du métal et du charbon, qui occupent, dans ce bassin, une place prépondérante, sont nées dans un passé lointain et ont joué un rôle important dans le développement de la ville. Même dans le domaine des arts, c'est particulièrement dans le travail du métal et la gravure que les Liégeois se sont distingués.

Ces circonstances expliquent que le nom de Liège soit naturellement associé à celui du charbon et du métal: association symbolique pleine de sens. C'est pourquoi aussi Liège est, à l'heure actuelle, le siège de la *Foire internationale* spécialisée dans les *mines, les métaux, la mécanique et l'électricité industrielle*, instituée en 1949, avant qu'il ne fût question du « Plan Schuman », — du *Centre national de Recherches métallurgiques* qui unit dans ses travaux les efforts des techniciens de l'Université de Liège et des plus grandes firmes industrielles de la Belgique et du Luxembourg, — de l'*Institut national de l'Industrie charbonnière* qui correspond à la Cerchar en France et à la Deutsche Kohlenbergbau-Leitung en Allemagne.

Dans cette vaste agglomération, qui compte plus de 550.000 habitants, la ville de Liège définit nettement ses traits particuliers. Elle n'est plus une capitale politique; mais elle le fut durant dix siècles et en offre le témoignage à la fois physique et moral. (Par exemple, c'est à Liège que l'on trouve le palais princier le plus ancien et les églises romanes les plus nombreuses de Belgique.) De plus, l'expansion économique, scientifique et sociale du XIXe siècle a considérablement développé la vie intellectuelle et commerciale du centre urbain. De ce fait, la vieille cité des princes-évêques possède aujourd'hui des institutions d'enseignement, de culture et d'art que l'on s'attend normalement à trouver dans une agglomération de 550.000 habitants.

Signalons particulièrement son Université (groupant cinq facultés complètes), bien connue par son Ecole des Mines, son Institut électro-technique Montefiore, ses Facultés des Sciences et de Médecine. C'est dans le corps professoral de cette Université que se rencontre le plus grand nombre de Prix Francqui (la plus haute récompense belge dans le domaine scientifique). Il ne se passe guère d'années que Liège ne soit le siège de congrès internationaux (en 1953: Second Congrès international de Sociologie [Unesco], — Congrès international d'Astrophysique).

Rappelons aussi une activité musicale intense dont la tradition remonte au Xe siècle. Le Conservatoire Royal de Liège a formé une école fameuse de violon et Liège est aujourd'hui le centre de *Concours internationaux de Quatuors à cordes*.

L'on trouve dans la cité toutes les institutions d'enseignement indispensables aux familles des fonctionnaires de la Communauté: écoles primaires, écoles techniques, humanités, bibliothèques, musées, etc. Evidemment, cet enseignement se fait en français. Mais, il serait aisé de créer une Ecole internationale où les enfants des fonctionnaires recevraient des cours dans leur langue maternelle. Une Ecole allemande existait avant 1914.

4. La vocation internationale

Par sa position et par ses industries, Liège a été fatalement mêlée aux mouvements du monde et,

particulièrement, de l'Europe. L'odyssée de ses ingénieurs au XIXe siècle fut vraiment impressionnante. Cependant, il faut aussitôt ajouter que cette facilité à concevoir de grands projets et à créer de grandes entreprises dans le cadre international avait été préparée par le rôle de la cité dans l'Europe de l'ancien régime et du moyen âge.

Des travaux scientifiques ont exposé la place que Liège a tenue dans la politique impériale au temps des « César », puis dans la « République chrétienne » d'Innocent III ou d'Innocent IV. D'autres études ont été consacrées aux musiciens, aux graveurs, aux entrepreneurs du pays mosan et à leur rôle dans les nations européennes. D'autre part, l'ancienne capitale de la principauté fut sans cesse renouvelée par de grands mouvements de pensées ou d'art qui trouvaient leur origine en Italie, en France ou sur le Rhin. Ces influences diverses se reflètent, aujourd'hui encore, dans le visage de Liège. Pour les reconnaître, il suffit de voir, autour de son vieux palais épiscopal, ses églises romanes, gothiques ou baroques et ses beaux hôtels patriciens du XVIIIe siècle.

De cette longue tradition, Liège a conservé une aisance à « penser européen » qui nous semble digne d'être utilisée. Des faits récents attestent à quel point cet esprit international et cette volonté de participer à la construction de l'Europe sont vivants dans cette cité qui n'a jamais songé à nier ou à renier une histoire millénaire. Précisément parce que Liège est à la fois fidèle à ses traditions et soucieuse de l'avenir de l'Europe, elle eut des gestes, elle nourrit des projets positifs qui ne pouvaient naître qu'au centre historique de l'ancien Empire carolingien, berceau de l'Europe occidentale.

Aux Français, il pourrait être plus particulièrement rappelé que Liège est née romane et qu'au cours des siècles, elle s'est imprégnée des formes diverses de la culture française. Sa position dans l'Etat belge et sa fidélité à l'égard de ses traditions particulières ne l'empêchent pas de reconnaître dans Paris la Ville par excellence de notre temps, et la source féconde où elle puise sa vie littéraire, artistique et théâtrale. Les fonctionnaires de la C.E.C.A. y trouveraient donc un climat favorable.

Aux Allemands, il pourrait être rappelé que, durant dix siècles, Liège fut la capitale d'un diocèse dont Aix-la-Chapelle, la ville des couronnements royaux, faisait partie et que ce diocèse relevait de la province de Cologne; que Liège fut aussi la capitale de l'un des nombreux états du premier *Reich*, compris, depuis le XVIe siècle, dans le cercle de Westphalie; qu'enfin, de nombreux rapports artistiques et économiques n'ont cessé d'exister entre populations rhénanes et mosanes jusqu'en 1914. Il ne serait pas malaisé de donner une valeur symbolique éclatante au geste d'un gouvernement allemand qui, se ralliant aux traditions internationales de « l'Empire romain », donnerait son appui à une ville qui, depuis 1914, se dresse comme le premier obstacle à l'invasion et comme un symbole de la résistance humaine aux forces d'oppression. Les fonctionnaires allemands établis à Liège resteraient à quelques pas de leur pays. Il ne serait pas malaisé de développer cette facilité naturelle en réservant à Aix-la-Chapelle, la ville la plus proche de Liège, un rôle actif dans la vie de la C.E.C.A.

Les Néerlandais n'ignorent pas que, plus que jamais, l'intégration européenne donne tout son sens au voisinage de la région liégeoise et des centres industriels du Limbourg néerlandais avec lesquels Liège entretient depuis longtemps déjà les rapports les plus cordiaux.

Quant aux Italiens, ils savent combien Liège fait partie du monde latin et connaissent les liens qui unissent notre ville à leur pays. Liège a conscience de ce que, depuis des siècles, ses peintres, sculpteurs et artistes se sont enrichis en Italie et en ont rapporté les formes de pensée et d'expression qui constituent le patrimoine spirituel de l'Europe occidentale.

Conclusion

En proposant d'établir à Liège le siège de la Haute Autorité de la C. E. C. A., il fut tenu compte des considérations qui viennent d'être exposées. Au surplus, le Gouvernement belge avait le sentiment de travailler à maintenir l'équilibre national. Enfin, jusqu'à présent, la Belgique n'a pas été choisie pour recevoir le siège d'une importante institution internationale. Ce n'est le cas ni de la France ni de la Hollande. Liège voudrait aujourd'hui mettre à la disposition de la Communauté européenne toutes les virtualités d'une

position intermédiaire qui fut, pour elle, la cause de bien des souffrances et qui est, pour l'Europe pacifique, un moyen d'assurer l'équilibre franco-allemand.

Chapitre II

Appréciations des arguments de Liège

Les urbanistes soussignés ont été invités par l'Association « Le Grand Liège » à examiner un rapport accompagné de documents sur l'agglomération liégeoise, à propos de la candidature de Liège comme siège de la Haute Autorité de la C. E. C. A. Leur mission était :

1. D'apprécier l'objectivité des arguments réunis dans le rapport;
2. D'examiner si Liège, à la faveur de ces arguments, peut raisonnablement prétendre à obtenir ce siège.

I. Considérations générales

Les urbanistes tiennent à reconnaître la qualité du rapport, son objectivité, sa grande sincérité. Ils partagent, bien que restant en dehors de toute préoccupation politique, les points de vue contenus dans les quatre paragraphes du chapitre *Considérations générales*.

Ils croient toutefois devoir soulever une autre question: le siège administratif d'une telle organisation doit-il se tenir au milieu des lieux de travail ou relativement éloigné de ces lieux?

Ils estiment que le choix doit se porter sur le lieu de travail :

- a) Parce qu'il est bon que les fonctionnaires et les employés d'administration soient en contact étroit avec les travailleurs, pour une meilleure connaissance de leur condition;
- b) Parce que l'Administration a intérêt à vivre dans la sphère des activités économiques et productives;
- c) Parce que c'est honorer le travail en ne le séparant pas des activités administratives.

II. Méthode de travail des urbanistes-experts

Des documents annexes, remarquablement présentés, ont été joints au rapport: l'ensemble des cartes, notamment, a apporté aux urbanistes d'utiles informations, mais elles n'étaient pas suffisantes pour éclairer totalement leur opinion.

Il leur a été communiqué, en complément de cette documentation, des planches, au nombre de 64, donnant les résultats d'enquêtes très importantes entreprises depuis 1948, à la demande du Gouvernement belge, en vue de l'établissement du plan d'aménagement de l'agglomération liégeoise.

Ils ont également pris connaissance, à la Direction provinciale de l'Urbanisme dépendant du Ministère des Travaux publics, des directives générales données par l'Administration supérieure pour les voies d'accès, les routes et les ponts à réaliser ou en cours de réalisation dans l'agglomération.

Au cours des trois journées consacrées à cet examen, les urbanistes ont tenu à se rendre sur place pour examiner les différents aspects de la ville, des environs et le caractère des zones industrielles.

Les urbanistes ont tenu, dans l'étude de leur dossier, à mettre au premier plan de leurs préoccupations, avant les considérations techniques, l'examen des conditions sociales et spirituelles qu'offrait la ville de Liège à l'homme, aussi bien dans sa vie individuelle que dans la vie de sa famille.

Ils ont été, à cet égard, frappés du rayonnement intellectuel que la ville a conservé et qui se marque autant par l'intérêt de son patrimoine artistique et de ses traditions, que par les tendances culturelles actuelles et

l'horizon très large qu'elles offrent pour l'avenir.

III. Les caractéristiques de l'agglomération

Une première constatation s'impose: le rapport est très modéré lorsqu'il traite des qualités du « Grand Liège ».

Nous nous trouvons devant une agglomération de plus de cinq cent mille habitants, qui représente un potentiel économique incontestable. Elle possède sur le plan culturel, artistique, scientifique, une personnalité très affirmée.

Sa situation géographique lui donne une physionomie très particulière: bien qu'elle se soit étendue surtout dans ses différentes vallées et sur la rive gauche de la Meuse, elle dispose encore, sur la rive droite, de collines peu habitées et de plateaux verdoyants. Malgré une topographie très tourmentée, les relations entre les différentes vallées sont satisfaisantes.

Par contre, les faubourgs de la ville ne se présentent pas toujours sous un aspect très favorable, manquant et de la qualité et de l'échelle que mériterait une telle agglomération. Un nouveau système routier est en cours de réalisation. Il va, d'ici quelques années, substituer à ces entrées peu esthétiques des tracés très largement traités en parkways faisant découvrir la ville de ses points hauts. Il offrira, en outre, aux quartiers centraux une structure claire, en concordance avec les exigences de la vie moderne.

Les routes en construction vont donc résoudre totalement les problèmes posés par le trafic routier. Les liaisons ferroviaires sont excellentes dans toutes les directions. Le trafic aérien dispose déjà d'une base normale sur un plateau situé au nord-est de l'agglomération et d'un hélicoptère qui vient d'être créé en plein centre de la ville.

IV. Les caractéristiques de l'emplacement proposé pour la C.E.C.A.

Le rapport du « Grand Liège » n'a fait que très discrètement allusion à l'emplacement que pourraient occuper les bâtiments de la Haute Autorité de la C.E.C.A. : le plateau du Sart-Tilman.

Ce site est absolument remarquable: il constitue l'un des points hauts les plus rapprochés de la ville. La vue est très étendue et englobe la ville, l'industrie et toute la campagne environnante.

Malgré la proximité de certaines usines, le terrain est protégé en grande partie des inconvénients industriels du fait de son altitude (130 m. au-dessus du fond de la vallée). L'emplacement, en partie découvert, en partie boisé, offre d'intéressantes possibilités de construction, les bâtiments occuperaient une position dominante et pouvant être vus de tous les points de la ville. Il est entièrement libre, sans aucune exploitation en surface ou en sous-sol. La distribution d'eau potable et l'évacuation des eaux usées ne soulèvent aucun problème.

Les accès sont faciles et peuvent être équipés sans difficulté de tous moyens de transport. Le grand système de traverses routières, déjà étudié, le relie non seulement au centre de la ville, mais également au système d'autoroutes.

Cette situation unique offre un autre avantage: il faut recommander à la Haute Autorité de ne pas créer pour ses fonctionnaires de cité particulière; au contraire, tout le personnel de la C.E.C.A. pourra se répartir soit dans les quartiers de la ville, soit dans les régions situées au sud et à l'est dans lesquelles existe toute possibilité d'aménager de très agréables résidences.

Notons, à ce sujet, que la construction privée est très active dans la ville; de nombreux chantiers sont en cours d'exécution, pour la plupart immeubles à appartements multiples.

C'est également sur ce plateau du Sart-Tilman que sont déjà aménagés de vastes terrains de sport pour l'équitation, le golf, le tennis, et de nombreux lieux de promenade sous les bois.

Devant la qualité exceptionnelle d'un tel emplacement et des terrains qui l'accompagnent, les urbanistes consultés se permettent de suggérer que, sans plus attendre, des mesures de sauvegarde soient appliquées à l'ensemble des terrains du plateau en vue d'une protection et d'une mise en valeur dans le sens de l'intérêt public.

V. Conclusions

En conclusion, les urbanistes estiment que la valeur des arguments exposés dans le rapport du Grand Liège est indiscutable. Ils considèrent que la proposition qu'envisagé de faire le Grand Liège mérite la plus grande attention. Ils sont persuadés que, si Liège est reconnue pour recevoir les installations de la C.E.C.A., le terrain proposé conviendrait admirablement et se prêterait à une remarquable composition.

VI. Recommandations

Les urbanistes n'en attirent pas moins l'attention des autorités liégeoises sur les conséquences que ce choix peut avoir pour la ville, sur le plan technique comme sur le plan financier. Il est notamment recommandé qu'un effort important soit fait sur trois points particuliers, indépendamment des remarques précédemment faites :

- a) Avec tous les industriels de la région, organiser une lutte efficace contre les pollutions atmosphériques et une meilleure intégration des terrils dans le paysage urbain, notamment par leur verdure.
- b) Augmenter l'équipement hôtelier qui doit répondre à un mouvement constant de visiteurs dans la ville et doit être réalisé très rapidement.
- c) Accélérer tous les travaux d'équipement et d'édilité qui sont actuellement entrepris, et dont le rapide achèvement est indispensable.

S. KEGEL, *Directeur du Ruhrsiedlungsverband d'Essen.*

Th. K. VAN LOHUIZEN, *Professeur à l'Université de Delft.*

J. ROYER, *Architecte en chef au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, Paris.*

I. GUIDI, *Directeur du Plan régulateur de Rome.*

Liège, le 29 juin 1954.

¹ En Belgique, cette fonction se reflète jusque dans le régime des langues fixé par la loi: à Bruxelles, capitale belge, le flamand est obligatoirement la deuxième langue pour les étudiants d'expression française. Non à Liège, où le choix est laissé entre l'allemand, l'anglais et le flamand.